

Vos questions / nos réponses

Date de fin d'interdiction de jeu

Par [Profil supprimé](#) Postée le 12/09/2018 20:46

Bonjour,

Je souhaiterais savoir pour une fin d'interdiction de jeu quelle date faut qu'on prenne en compte. Date de signature du document lors de la convocation avec le représentant de la police des jeux ou date d'entrée dans le registre des interdits de jeux.

Cordialement

Mise en ligne le 14/09/2018

Bonjour,

Nous ne possédons pas d'éléments de réponse sur votre question concernant la date à prendre en compte pour la levée d'interdiction de jeu.

Vous pouvez vous rapprocher du correspondant des courses et jeux auprès duquel vous aviez fait la démarche.

Si vous ne possédez plus ses coordonnées vous pouvez contacter un de nos écouteurs au 09 74 75 13 13 (anonyme et non surtaxé) pour que nous puissions vous donner le téléphone du correspondant de votre département.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- [L'interdiction volontaire de jeu](#)